



La Libre Histoire

Les splendeurs de Malte & Gozo



Du 1<sup>er</sup> au 7 juin 2023



  
*Preference*

  
LES VOYAGES  
La Libre

**Preference Travel Team**  
Lic. A 1652

Rue des Francs 79 boîte 4 – 1040 Bruxelles  
Tél : 02/647 30 00 | Fax : 02/647 37 22  
[info@preference.be](mailto:info@preference.be) | [www.preference.be](http://www.preference.be)

# PROGRAMME :

**BRUXELLES → MALTE – LA VALETTE – SINT JULIAANS**

**JEUDI 1ER JUIN**

En soirée, départ de Bruxelles par un vol direct de la compagnie régulière Air Malta.  
Dîner libre à l'aéroport.

Arrivée tardive le soir à Malte et transfert vers l'hôtel.  
Installation et nuitée à l'hôtel The George 4\* (ou similaire).

**SINT JULIAANS – LA VALETTE - VITTORIOSA**

**VENDREDI 2 JUIN**

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ avec votre guide francophone et transfert vers **Vittoriosa** et début des visites.

Entre les hauteurs de Kordin au sud et le fort Ricasoli au nord s'étendent les magnifiques Trois Cités, trois péninsules entourées d'eau et formant une sorte de trident symbolique aux noms chargés d'histoire : Senglea, Vittoriosa et Cospicua.

Des Trois Cités, Vittoriosa (la Victorieuse) est la plus intéressante. Elle forme une péninsule effilée, qui se termine par le fort Saint-Ange juché sur son éperon rocheux. C'est à pied, au fil des ruelles entrelacées, qu'il faut la découvrir. Du fort Saint-Ange, en passant par l'église Saint-Laurent et les vieilles auberges des chevaliers de l'ordre de Malte, cette petite ville a réussi à maintenir son caractère à la fois aristocratique et villageois. C'est ici que tout a commencé en 1530 pour les chevaliers de l'Ordre.



Déjeuner dans un restaurant local.

En après-midi, visite du Palais de l'Inquisiteur de Vittoriosa.

Le Palais de l'Inquisiteur fut érigé en 1530, lors de l'arrivée des tribunaux civils de l'Ordre de St Jean, juste après celle des Chevaliers à Malte. Bien que ses occupants successifs aient de nombreuses fois modifié la structure du bâtiment, le Palais de l'Inquisiteur reste une merveille architecturale, représentative de l'Histoire morcelée et du patrimoine européen des îles.



Suivi du Fort Sant Angelo.

Après 1530, l'Ordre de Saint-Jean baptisa cette structure militaire le Fort Saint-Ange et en fit son quartier général. Les Chevaliers remodelèrent largement le bâtiment avec la construction d'une série de plates-formes d'artillerie qui ont marqué l'introduction du système de défense bastionné dans les îles maltaises. La sentinelle rajeunie du Grand Port avait joué un rôle majeur lors du Grand Siècle de 1565.

Retour à l'hôtel.

Dîner dans un restaurant local.

Nuitée à l'hôtel.

## SINT JULIAANS – LA VALETTE – SINT JULIAANS

SAMEDI 3 JUIN

Après le petit-déjeuner, départ vers **La Valette**.

La Valette, la capitale de Malte et ville portuaire, a préservé la plupart de son héritage architectural du 16<sup>ème</sup> siècle, construit sous les Chevaliers Hospitaliers. Cette ville a été l'une des premières à être listée au patrimoine mondial de l'Unesco. Appelée familièrement "Il-Belt", "La ville", elle a pris son nom de son fondateur, le Grand Maître Jean Parisot de la Valette.



Continuation des visites avec la **co-cathédrale Saint-Jean**.

La Cathédrale Saint-Jean est le plus beau joyau des îles maltaises. Souvent décrite comme le premier exemple d'architecture baroque jamais construit, elle illustre le rôle spirituel et militaire de ses commanditaires. La cathédrale témoigne du talent de l'architecte militaire maltais Girolamo Cassar, et de Mattia Preti, l'artiste et chevalier calabrais. Elle abrite également l'un des tableaux les plus célèbres et les plus impressionnants d'Europe, "la Décollation de Saint Jean-Baptiste", du Caravage le peintre « maudit ».



Entrée dans le splendide **Théâtre Manoel**.

Le théâtre national maltais reçoit l'orchestre philharmonique de Malte. Il doit son nom au grand maître de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem Antonio Manoel de Vilhena qui a financé sa construction en 1731. Ce théâtre est réputé pour le troisième plus ancien d'Europe en activité.



Déjeuner dans un restaurant typique de La Valette.

## L'après-midi, visite du **l'Infirmerie Sacré.**

Construit en 1575 sous l'égide du grand maître Jean de la Cassière dix ans après le Grand Siècle, l'Infermeria Sacra est l'un des monuments les plus prestigieux laissés par l'Ordre de Saint-Jean.

Sa grande salle, longue de 155m, large de 10m et haute de 11m, elle est dallée en marbre et pouvait accueillir jusqu'à 914 en cas d'urgences. Les malades y étaient admis sans distinction de race ni de religion et bénéficiaient des soins les plus avancés, ses médecins étant envoyés par l'ordre pour étudier la médecine à Florence et à Pise et la chirurgie à Paris. Avec des ustensils en or et argent, massifs, ce fut l'un des hopitaux les plus modernes de son temps et le plus grand d'Europe.



Retour à l'hôtel.

Dîner et nuitée à l'hôtel.

## **SINT JULIAANS – RABAT – SINT JULIAANS**

**DIMANCHE 4 JUIN**

Après le petit-déjeuner à l'hôtel, départ vers le temple **Hagar Qim.**

En cours de route, arrêt à la Grotte Bleue.

Cette grotte préhistorique a été découverte à la fin du siècle dernier. Selon les archéologues, elle indique clairement la première présence humaine à Malte. ....

Le site des temples de Hagar Qim, découvert en 1839, date de la période 2400-2000 avant JC. Le plus grand mégalithe de ce site fait quelques sept mètres de haut et pèse plus de vingt tonnes.



Déjeuner dans un restaurant local.

A continuation, visites des catacombes de Rabat.

Cette nécropole, à la fois chrétienne et païenne, date des 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> s. après J.-C. et occupe plus de 2000 mètres carrés. Elle se trouve à l'emplacement de sépultures phéniciennes antérieures, hors des limites de la ville, car selon les lois romaines, un cimetière devait toujours rester à l'extérieur de la cité. La visite, très impressionnante, est une véritable plongée en apnée dans un univers souvent méconnu et offre une illustration des rites existants.



Suivi de la visite de la Domus Romana, les vestiges d'une villa romaine qui abrite aujourd'hui le Musée des Antiquités Romaines.

Retour à l'hôtel. Dîner et nuitée.

Petit-déjeuner à l'hôtel et départ vers Cirkewwa, port situé dans le nord-ouest de l'île pour y prendre le ferry à destination de **Gozo**, l'île sœur de Malte.

Très différente de l'île de Malte, Gozo permet d'approcher le mode de vie de l'archipel au plus près. Les quelques 31000 habitants, aussi serviables que souriants, sont fiers de cette différence, se revendiquant Gozitains (ou Gozitans) avant de se dire Maltais. Ils ont leur propre dialecte et peuvent s'enorgueillir de la beauté de leur île, de son tempérament rural et de sa nature encore préservée.



Ce matin, visite de la capitale de Gozo, **Victoria**, avec sa "Citadella" et sa basilique Saint Georges.

La Citadelle de Gozo doit ses racines à l'époque médiévale tardive, mais la colline fut investie dès l'ère du néolithique. Après le Grand Siège de 1565, les Chevaliers la consolidèrent afin d'en faire un refuge défensif en cas de nouvelle attaque. Jusqu'en 1637, une loi contraignait même la population de Gozo à passer ses nuits dans l'enceinte de la Citadelle, pour sa propre sécurité. Ce n'est que plus tard, en des temps plus pacifiques, que cette restriction fut levée et que la population s'installa en dehors des fortifications, créant la ville prospère de Rabat, connue aujourd'hui sous le nom de Victoria.



En fin de matinée, découverte des salines de Qbajjar, **bassins creusés dans la roche** il y a plusieurs siècles par les Romains pour la récolte et la production de sel.

Déjeuner dans un restaurant local.

L'après-midi, visites par les **temples de Ggantija** ("le lieu des géants").

Les temples, accolés l'un à l'autre, sont entourés d'un champ planté d'oliviers, de vignes, de grenadiers et de caroubiers, sur fond de panorama gozitan grandiose. Par leur âge (ce sont les plus vieux temples non encastrés du monde) et leur excellent état de conservation, ces deux temples inscrits au Patrimoine mondial de l'Unesco constituent un témoignage essentiel des croyances des premiers Maltais.



Transfert vers le ferry et retour vers Malte.

Dîner et nuitée à l'hôtel.

Petit déjeuner à l'hôtel.

Ce matin, visite du **Palazzo Parisio**.

L'on dit souvent de cet admirable palais nobiliaire situé à Naxxar, chargé d'histoire, avec son jardin anglais, qu'il est un Versailles miniature. C'est l'un des plus somptueux de Malte, construit par le Grand Maître Manoel de Vilhena au 18<sup>ème</sup> siècle. Aujourd'hui demeure seigneuriale, il possède une belle architecture baroque et de magnifiques jardins.



Continuation des visites en direction de **Mosta**, au centre de l'île.

Le dôme de Mosta, dédié à l'Assomption, est le troisième plus grand dôme au monde. L'église, plus connue sous le nom de rotonde Sainte-Marie, a failli être détruite lors de la Seconde Guerre mondiale. Une réplique de la bombe a été installée à l'intérieur de l'église comme mémorial dédié à ce "miracle".



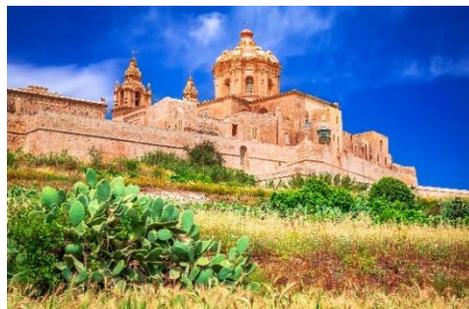
Déjeuner dans un domaine agricole.

Retour à l'hôtel.

Le soir, transfert vers **Mdina** et visite de la ville.

L'histoire de Mdina et de son extension Rabat est aussi ancienne et aussi mouvementée que l'histoire de l'archipel elle-même. Les origines de Mdina, la capitale médiévale de Malte, remontent à plus de 4000 ans.

Mdina a eu plusieurs noms et titres en fonction de ses occupants successifs : Melita pour les Romains, elle devient Medina pour les arabes puis "Citta Vecchia", la cité ancienne, lorsque La Valette devint le cœur de l'archipel. Mais aucun autre nom ne la décrit mieux que son nom médiéval, "Citta Notabile", la cité noble.



Dîner d'adieu dans un restaurant local.

Nuitée à l'hôtel.

Petit déjeuner à l'hôtel et check-out.

Pour le dernier matin, visite de la ville de **Marsaxlokk**.

L'arrivée de la flotte turque lors du Grand Siège en 1565, le débarquement des troupes napoléoniennes lors de l'invasion française de 1798, ou encore le sommet entre Mikhaïl Gorbatchev et George Bush en 1989, la belle petite baie de Marsaxlokk a été témoin de plusieurs faits historiques ayant marqué les siècles.

Deuxième port naturel de l'île, la bourgade déploie un décor de carte postale grâce à ses petits bateaux de pêcheurs colorés, les "luzzi", et son marché aux poissons. Ses plages rocailleuses, créées par les vents du désert africain frappant la côte, rendent son paysage encore plus idyllique et authentique.



Temps libre au marché pour profiter encore de la douceur de vivre à la maltaise.

En début d'après-midi, transfert vers l'aéroport et modalités d'enregistrement.

Envol vers Bruxelles avec la compagnie régulière Air Malta.

Arrivée à Bruxelles en soirée.

**- FIN DE VOTRE SEJOUR -**

## VOTRE HOTEL REPRIS DANS LE PROGRAMME :

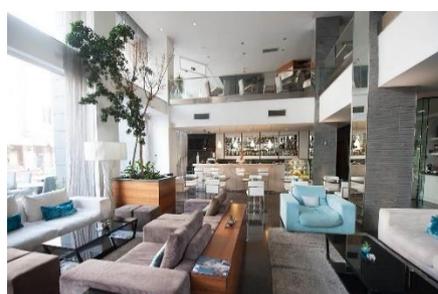
### Hotel The George 4\*

The George est un **hotel boutique de ville**, de caractère moderne situé au coeur de Paceville à St. Juliaans. Il dispose d'un spa intérieur et d'un toit-terrasse avec piscine.

Les chambres équipées présentent un design élégant et ultramoderne. Les salles de bains sont privatives pourvues de douche ou baignoire.

L'hôtel dispose également d'espaces communs au design épuré et dotés de grandes fenêtres donnant sur la cour. En outre, l'établissement abrite un bar dans le hall, une épicerie ouverte 24h/24 et un petit espace bien-être avec sauna, bain à vapeur et spa.

The George se trouve à 5 minutes à pied des belles plages de St. George et des baies de Spinola.



# Le Prix

SUR BASE DE MINIMUM 20 PARTICIPANTS

LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE : **2.595 €**

LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **470 €**

## Ce prix comprend :

- ✍ Les vols internationaux A/R avec la compagnie aérienne régulière Air Malta (taxes d'aéroport à ce jour +/- 70€, sous réserve de modification).
- ✍ Le transport et les transferts en bus confort.
- ✍ L'hébergement dans l'hôtel 4\* mentionné au programme ou similaire.
- ✍ La pension complète à l'exception du dîner du jour 1 et le déjeuner du jour 7 au marché (libre).
- ✍ Les déjeuners et dîners dans des restaurants locaux choisis pour leurs qualités gastronomiques.
- ✍ Les entrées des sites et musées prévues au programme.
- ✍ Les services d'un guide parlant français.
- ✍ L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles.
- ✍ La TVA.

## Ce prix ne comprend pas :

- ✍ Les boissons, les différents pourboires et les dépenses personnelles.
- ✍ Les assurances.
- ✍ Les frais d'éventuels tests PCR ou antigéniques exigés par les autorités locales et/ou les compagnies aériennes avant, pendant et après le séjour.

LES PRIX SONT CALCULÉS DE BONNE FOI EN DATE DU 29/12/2022.

---

## REMARQUES IMPORTANTES

Pour participer à ce voyage, les citoyens belges doivent être en possession d'une carte d'identité.  
Pour accéder au territoire maltais, il est obligatoire d'être à jour.

**ATTENTION, LA VISITE DES CENTRES HISTORIQUES ET DES SITES SE FAIT A PIED ET REQUIERE DONC UNE AISANCE DE MOBILITE.**

# Formulaire d'inscription

Malte et Gozo, du 1<sup>er</sup> au 7 juin 2023

A RENVoyer CHEZ : PREFERENCE - TRAVEL TEAM (Lic. A 1652)  
RUE DES FRANCS 79 BOITE 4 - 1040 BRUXELLES  
TEL : 02/647 30 00 - FAX : 02/647 37 22  
[INFO@PREFERENCE.BE](mailto:INFO@PREFERENCE.BE) | [WWW.PREFERENCE.BE](http://WWW.PREFERENCE.BE)  
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 17H (SUR RENDEZ-VOUS)

JE, SOUSSIGNE,

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

N° POSTAL : ..... LOCALITE : .....

TELEPHONE : ..... GSM : ..... FAX : .....

ADRESSE E-MAIL : .....

## RESERVE ..... PLACE(S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

### DONNEES PASSAGER N°1 (telles que MENTIONNEES SUR LE PASSEPORT)

NOM : ..... PRENOM : ..... M. / MME / MLLE

DATE DE NAISSANCE : ..... NATIONALITE : .....

N° DE PASSEPORT : ..... DATE D'EMISSION : ..... DATE D'EXPIRATION : ...

### DONNEES PASSAGER N°2 (telles que MENTIONNEES SUR LE PASSEPORT)

NOM : ..... PRENOM : ..... M. / MME / MLLE

DATE DE NAISSANCE : ..... NATIONALITE : .....

N° DE PASSEPORT : ..... DATE D'EMISSION : ..... DATE D'EXPIRATION : ...

**TYPE DE CHAMBRE :**  DOUBLE A 1 LIT  DOUBLE A 2 LITS  DOUBLE A PARTAGER  SINGLE

### **EN OPTION : Assurance auprès de « Assurincò »**

Annulation 100% (hors covid) - prime de 4 % sur l'ensemble de mon dossier

- Je souhaite y souscrire  
 Je ne souhaite pas y souscrire

Multirisques covid\* (Annulation + Assistance + Bagages + Covid) – prime de 5.76% sur l'ensemble de mon dossier

- Je souhaite y souscrire  
 Je ne souhaite pas y souscrire

*\*Au vu de la situation actuelle, nous vous recommandons vivement une couverture COVID*

PRIX PAR PERSONNE :

- LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : 2.595 €
- LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : 470 €

**UN ACOMPTE DE 30% EST PAYABLE A LA RESERVATION SUR LE COMPTE BANCAIRE KBC AU NOM DE : TRAVEL TEAM S.A.**

LE SOLDE DU DOSSIER EST PAYABLE AU PLUS TARD POUR LE 1<sup>ER</sup> MAI 2023 :

PAIEMENTS:            IBAN : BE92 7440 6349 9223  
                              SWIFT/BIC : KREDBEBB  
                              RÉFÉRENCE : D.3666 MALTE

*SI PAIEMENT PAR CARTE DE CRÉDIT, SEULS MASTERCARD OU VISA SONT AUTORISÉS.*

PAR LA PRESENTE, JE SOUSCRIS UN CONTRAT DE VOYAGE A FORFAIT SELON LES CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE DE TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A. (CI-JOINT) ET SELON LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES A FORFAIT (DISPONIBLE A LA DEMANDE AVEC LE FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD B).

EN CAS DE SOUSCRIPTION A L'ASSURANCE, JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES DU CONTRAT.

J'AUTORISE PREFERENCE - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. À UTILISER MES DONNÉES PERSONNELLES DU PRÉSENT FORMULAIRE POUR LE BON SUIVI DE MON INSCRIPTION AU VOYAGE ET J'ACCEPTÉ D'ÊTRE TENU INFORMÉ DES DIFFÉRENTS PRODUITS OU PROMOTIONS PAR EMAIL ET/OU PAR POSTE.

FAIT A ..... , LE .....

SIGNATURE POUR ACCORD :

## **CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE**

LA LOI DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2017, RÉGISSANT LE CONTRAT DE VOYAGES À FORFAIT, EST D'APPLICATION POUR LES PRÉSENTES CONDITIONS PARTICULIÈRE DE VENTE. DANS LE PRÉSENT TEXTE, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. EST APPELÉ « L'ORGANISATEUR » ET LE CLIENT EST APPELÉ « VOYAGEUR ».

### **1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR**

LES OFFRES DE VOYAGES DE L'ORGANISATEUR SONT RÉDIGÉES DE BONNE FOI EN FONCTION DES DONNÉES DISPONIBLES LORS DE LA RÉDACTION. L'ORGANISATEUR SE RÉSERVE LE DROIT DE CORRIGER LES ERREURS MATÉRIELLES MANIFESTES DANS LES INFORMATIONS FOURNIES. IL Y A ACCEPTATION EXPLICITE PAR LES PARTIES POUR SPÉCIFIER QUE LES INFORMATIONS PRÉCONTRACTUELLES PEUVENT ÊTRE MODIFIÉES AVANT LA CONCLUSION DU CONTRAT. LES INFORMATIONS DONNÉES PAR TÉLÉPHONE PAR LES PRÉPOSÉS DE L'ORGANISATEUR SONT TOUJOURS DONNÉES SOUS RÉSERVE.

### **2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT**

A L'ACCEPTATION PAR LE VOYAGEUR DU CONTRAT DE VOYAGE, UN ACOMPTE DE MINIMUM 30% DU PRIX DU VOYAGE TOTAL SERA DEMANDÉ AU VOYAGEUR. EN FONCTION DU MONTANT ET/OU DE LA NATURE DU VOYAGE, UN SECOND ACOMPTE POURRA ÊTRE DEMANDÉ PAR L'ORGANISATEUR. LE SOLDE SERA PAYABLE AU PLUS TARD 30 JOURS AVANT LE DÉPART DU VOYAGE. LES DOCUMENTS DE VOYAGE NE SERONT DÉLIVRÉS QU'APRÈS RÈGLEMENT DU SOLDE DU PRIX TOTAL DU VOYAGE.

### **3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR**

LE VOYAGEUR PEUT RÉSILIER LE CONTRAT DE VOYAGE À TOUT MOMENT AVANT LE DÉBUT DU VOYAGE À FORFAIT SOUS RÉSERVE DE PAYER À L'ORGANISATEUR DES FRAIS DE RÉSILIATION FIXÉS FORFAITAIEMENT COMME SUIT :

JUSQU'À 90 JOURS AVANT LE DÉPART : 30 % DU PRIX TOTAL DU VOYAGE  
DE 89 À 60 JOURS AVANT LE DÉPART : 50 % DU PRIX TOTAL DU VOYAGE  
DE 59 À 31 JOURS AVANT LE DÉPART : 75 % DU PRIX TOTAL DU VOYAGE  
DE 30 À 0 JOURS AVANT LE DÉPART : LE PRIX TOTAL DU VOYAGE

L'ANNONCE DE CETTE RÉSILIATION PAR LE VOYAGEUR DOIT PARVENIR À L'ORGANISATEUR PAR LETTRE RECOMMANDÉE OU PAR EMAIL ET PREND EFFET LE JOUR MÊME OU LE PREMIER JOUR OUVRABLE SUIVANT LA DATE DE L'ANNONCE, COMPTE TENU DES HORAIRES DE BUREAU DE L'ORGANISATEUR (DU LUNDI AU VENDREDI, JOURS FÉRIÉS EXCLUS) EN CE QUI CONCERNE LA DÉTERMINATION DE DATE DE RÉSILIATION.

LORSQUE LE VOYAGE A DÉBUTÉ, IL N'Y A PLUS AUCUN REMBOURSEMENT POSSIBLE. TOUT VOYAGE INTERROMPU OU ABRÉGÉ POUR QUELQUE CAUSE QUE CE SOIT, NE DONNE LIEU À AUCUN REMBOURSEMENT.

### **4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR**

L'ORGANISATEUR DE VOYAGE PEUT RÉSILIER LE CONTRAT DE VOYAGE À FORFAIT SI LE NOMBRE DE PERSONNES INSCRITES POUR LE VOYAGE À FORFAIT EST INFÉRIEUR AU NOMBRE INDIQUÉ DANS LE CONTRAT. DANS CE CAS, L'ORGANISATEUR SE DOIT DE NOTIFIER LA RÉSILIATION DU CONTRAT AU VOYAGEUR, AU PLUS TARD VINGT JOURS AVANT LE DÉBUT DU VOYAGE À FORFAIT D'UNE DURÉE DE PLUS DE SIX JOURS OU DANS LE DÉLAI DE SEPT JOURS AVANT LE DÉBUT DU VOYAGE À FORFAIT D'UNE DURÉE DE DEUX À SIX JOURS.

### **5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR**

L'ORGANISATEUR SE RÉSERVE LE DROIT D'EFFECTUER DES MODIFICATIONS MINEURES AU CONTRAT DE VOYAGE DANS LES LIMITES FIXÉES DANS L'ARTICLE 24 AL. 2 ET 3 DE LA DITE LOI. CONFORMÉMENT AUX ARTICLES 19 À 23 DE LA LOI RELATIVE À LA VENTE DE VOYAGES À FORFAIT PUBLIÉE LE 1/12/2017, L'ORGANISATEUR SE RÉSERVE LE DROIT DE MODIFIER À LA HAUSSE OU À LA BAISSÉ LES PRIX DU CONTRAT, APRÈS SA CONCLUSION ET DANS LES MODALITÉS PRÉVUES PAR LADITE LOI.

EN CE QUI CONCERNE DES MODIFICATIONS SIGNIFICATIVES APPORTÉES PAR L'ORGANISATEUR, LE VOYAGEUR PEUT SE RÉFÉRER AU FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD B DES CONTRATS DE VOYAGE À FORFAIT POUR LES MODALITÉS ÉVENTUELLES, ART N1 DES ANNEXES DE LADITE LOI (DOCUMENT À DISPOSITION DU VOYAGEUR).

LIC CAT A 1652

### **6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS**

EN CE QUI CONCERNE LA CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGEUR PAR LE VOYAGEUR À UN TIERS, LE VOYAGEUR PEUT SE RÉFÉRER AU FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD B DES CONTRATS DE VOYAGE À FORFAIT POUR LES MODALITÉS ÉVENTUELLES, ART N1 DES ANNEXES DE LADITE LOI (DOCUMENT À DISPOSITION DU VOYAGEUR).

### **7. CARNET DE VOYAGE**

CE DOCUMENT FINAL AVANT LE DÉPART DU VOYAGE FAIT PARTIE INTÉGRANTE DU CONTRAT DE VOYAGE. IL CONTIENT LES DERNIÈRES MISES-À-JOUR DES INFORMATIONS DU VOYAGE SAUF INFORMATIONS COMMUNIQUÉES EN TOUTE DERNIÈRE MINUTE PROVENANT D'UNE SOURCE EXTÉRIEURE À L'ORGANISATEUR.

DANS CE CARNET FIGURERONT LE NOM ET LE N° DE TÉLÉPHONE DU RESPONSABLE AUQUEL LE VOYAGEUR SE RÉFÉRERA EN CAS DE PROBLÈME ET/OU DE NON-CONFORMITÉ. LE VOYAGEUR SERA TENU D'ACCEPTER QUE L'ORDRE DANS LEQUEL SE DÉROULERONT LES VISITES PEUT CHANGER PAR RAPPORT AU TEXTE DU CARNET SELON LE CONSEIL AVISÉ DU GUIDE, AU COURANT DES CIRCONSTANCES LOCALES L'EXIGEANT ÉVENTUELLEMENT.

EN CE QUI CONCERNE L'HÉBERGEMENT AU COURS DES CIRCUITS ORGANISÉS, SAUF INDICATION CONTRAIRE, LES CHAMBRES SONT RÉSERVÉES EN CATÉGORIE STANDARD DANS LES HÔTELS MENTIONNÉS OU SIMILAIRES. L'ORGANISATEUR NE PEUT ÊTRE TENU RESPONSABLE D'ÉVENTUELS INCONVÉNIENTS RENCONTRÉS CONCERNANT LA CHAMBRE OU INHÉRENTS À LA GESTION HÔTELIÈRE DE L'ÉTABLISSEMENT CHOISI.

L'ORGANISATEUR OU SON DÉLÉGUÉ VEILLERONT TOUTEFOIS TOUJOURS À TRANSMETTRE LES DEMANDES SPÉCIFIQUES AU PRÉALABLE ET À SOLUTIONNER LES PROBLÈMES ÉVENTUELLEMENT RENCONTRÉS LORS DU SÉJOUR.

### **8. DOCUMENTS DE VOYAGE**

LE VOYAGEUR DOIT, AU DÉPART DU VOYAGE, ÊTRE EN POSSESSION DES DOCUMENTS NÉCESSAIRES POUR LE VOYAGE : PASSEPORT EN ÉTAT DE VALIDITÉ, CARTE D'IDENTITÉ EN COURS DE VALIDITÉ, VISA, CARTE DE VACCINATION SI NÉCESSAIRE. L'ORGANISATEUR NE PEUT ÊTRE TENU POUR RESPONSABLE DE CETTE SORTÉ DE MANQUEMENT ÉVENTUEL.

### **9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION**

LES HORAIRES DE VOLS SONT COMMUNIQUÉS SOUS RÉSERVE DE CHANGEMENT PAR LA COMPAGNIE AÉRIENNE OPÉRANT. L'ORGANISATEUR, RECEVANT DU VOYAGEUR LA DEMANDE DE PRÉ-RÉSERVATION DE PLACE SPÉCIFIQUE DANS L'AVION, NE PEUT LA GARANTIR FORMELLEMENT. LA PLUPART DES COMPAGNIES AÉRIENNES NE CONFIRMENT JAMAIS LA PRÉ-RÉSERVATION DE SIÈGES DANS L'AVION ET SE RÉSERVENT LE DROIT DE MODIFIER TOUTE PRÉ-RÉSERVATION DE SIÈGES À TOUT MOMENT ET SANS PRÉAVIS.

### **10. CONSCIENCE DES RISQUES**

LE VOYAGEUR PARTICIPANT À UN VOYAGE DE GROUPE DOIT ÊTRE CONSCIENT, EN FONCTION DES INFORMATIONS FOURNIES PAR L'ORGANISATEUR, QU'UN CIRCUIT PEUT COMPORTER CERTAINS DANGERS DUS AU HASARD MAIS AUSSI AUX MODES DE DÉPLACEMENT, À LA NATURE IMPRÉVISIBLE, AU RELIEF ESCARPÉ OU À L'ISOLEMENT DE CERTAINES CONTRÉES, AUX MALADIES TROPICALES, AU CLIMAT CHANGEANT ETC. SANS QUE CETTE LISTE NE SOIT EXHAUSTIVE. LE VOYAGEUR A L'OBLIGATION DE S'INFORMER SUR LES CONDITIONS DE SANTÉ DE LA DESTINATION.

### **11. PLAINTES ET LITIGES**

TOUT LITIGE PORTÉ À LA CONNAISSANCE DE L'ORGANISATEUR, PAR LETTRE RECOMMANDÉE OU PAR EMAIL DANS LES 15 JOURS DU RETOUR ET NE POUVANT ÊTRE TRANCHÉ À L'AMIABLE ENTRE PARTIES, SERA SOUMIS À LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGE OU, SI C'EST LA VOLONTÉ DU VOYAGEUR, SOUMIS AU TRIBUNAL COMPÉTENT DE L'ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE BRUXELLES DE RÔLE LINGUISTIQUE FRANÇAIS.

### **12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE**

L'ORGANISATEUR A SOUSCRIT UNE ASSURANCE COUVRANT SES CLIENTS CONTRE SA PROPRE INSOLVABILITÉ FINANCIÈRE AUPRÈS DU FONDS DE GARANTIE VOYAGES :



**ASSURÉ CONTRE L'INSOLVABILITÉ FINANCIÈRE  
PAR LE FONDS DE GARANTIE VOYAGES, AV. DE LA MÉTROLOGIE, 8  
B1130 BRUXELLES - TÉL.+32 (0)2/240 68 00 Fax +32 (0)2/240  
68 08 - www.fgv.be**